



Huissier besoin d'aide rdv mercredi pour inventaire que faire

Par **Willo24**, le **25/01/2018** à **14:41**

Bonjour j'expose mon problème j'ai une dette du valeur de 6000 euros en 2014 j'ai contacter l'huissier qui est en charge de l'affaire en lui proposant 100 euro par moi jusque la ça vas en suite ma dis mercredi à 16h je serai chez vous pour faire l'inventaire de vos bien auquel je ne m'oppose pas du tout. Depuis 2014 m'a vie à changer je me suis marié l'année dernière 2017 (sans contrat) quand il vas venir faire son inventaire à til le droit de noter tout ce qui a dans la maison ou que ce qui m'appartient ? Car tout ce qui a de la valeur dans la maison appartient à ma femme achetez avant le mariage à son nom et avec toute les factures. Je précise qu'on a trouver un arrangement mensuel et que si je ne paye pas l'inventaire fait servira à saisir. Je tien à préciser que rien est à moi avec preuve achetez avant mariage. Je précise aussi que j'ai 3 enfants à charge dont mon plus grand handicapé merci pour tout vos conseil. Je précise aussi que je ne cherche pas de conflit je ne veut pas qui prennent ce qui n'ai pas à moi. Merci milles fois pour votre aide

Par **amajuris**, le **25/01/2018** à **15:19**

Bonjour,

Le paiement d'une dette par des échéances mensuelles est toujours un arrangement aiable, dans votre cas, il est probable que votre créancier ne veut pas attendre plus de 5 ans pour récupérer son dû, d'ou l'intervention de l'huissier;

Pour les biens appartenants à votre épouse, il faudra présenter les factures.

Dans une telle situation , l'huissier peut effectuer d'autres saisies.

Salutations

Par **Willo24**, le **25/01/2018** à **15:23**

Donc si on présente les facture au nom de ma femme achetez avant mariage il ne pourra pas les saisir ?

Par **morobar**, le **25/01/2018** à **17:24**

Bonjour,
Dans le cas où ils figureraient sur l'état de saisie, il faudra mettre en œuvre une procédure de distraction.

Par **Willo24**, le **25/01/2018** à **17:35**

Mais si on lui présente les facture il n'a pas à le mettre dans son inventaire ? Car ma femme a toute les factures dater

Par **amajuris**, le **25/01/2018** à **18:03**

Si les factures sont au nom de votre épouse et datent d'avant votre mariage, l'huissier ne devrait pas les mettre dans l'inventaire.

Par **Willo24**, le **25/01/2018** à **21:21**

Dans l'inventaire je dis bien généralement est ce que il met ce qui a de la valeur ou bien jusqu'au petit bibelot qui non pas de valeur ?

Par **Visiteur**, le **26/01/2018** à **00:36**

S'ils n'ont pas de valeur, ils sont invendables, donc ils ne saisissent que les biens vendables.

Par **Willo24**, le **26/01/2018** à **08:19**

Merci pour tous vos conseil je vais rester cool car c'est vrai dans le passé j'ai fauté mais je ne veut pas qu'il prennent les chose qui ne m'appartient pas. Merci à tous

Par **morobar**, le **26/01/2018** à **10:09**

C'est le propre de beaucoup de débiteurs d'organiser leur insolvabilité apparente.
C'est pourquoi les huissiers font preuve de méfiance à cet égard.

Par **Willo24**, le **26/01/2018** à **10:15**

Je n'organise rien quand j'ai rencontré ma femme elle m'a accueilli avec juste ma valise
c'est tout et ça m'a permis de vivre normalement et ça je ne veux pas qu'une personne lui
prenne c'est affaire

Par **morobar**, le **26/01/2018** à **16:49**

Je ne vous vise pas en particulier, je vous indique le cas général auquel va penser
naturellement l'huissier.